

CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON
PROCES VERBAL DE LA SEANCE
du 30 juin 2017

Date de convocation : 26 juin 2017

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 16 Procurations : 3

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Jean-Jacques CLAVERIE, Delphine CRASPAY, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Michel LAUVAUX, Marie-Gabrielle MONSET, Patrick MOURA, Michèle NAVARRO.

ABSENTS :

EXCUSES: Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Corinne PANATIER

PROCURATIONS : Corinne BIRA à Georges GUILHAMET, Marie-Françoise CAPELANI à Marc CANTON, Corinne PANATIER à Patrick MOURA

Secrétaire de séance : Marie-Joëlle DEBATY

Monsieur le Maire invite à faire une minute de silence en hommage à Madame Simone VEIL, décédée le 30 juin 2017.

Approbation du procès verbal de la séance du 15 mai 2017 : adopté à l'unanimité

Delphine Craspay souhaite modifier, dans les questions diverses, la phrase : « il précise que Delphine CRASPAY ne peut pas acheter la maison Pétrique... » par : « Christophe Craspay ne peut pas....., son épouse ayant délibéré au sein du conseil du montant de la vente de la maison »

Monsieur le Maire lui rappelle que leur offre d'achat a été faite en leurs deux noms conjoints.

1-Désignation des délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale des sénateurs.

Conformément aux textes, le vote se fait à bulletin secret et le bureau doit être constitué par les deux conseillers les plus jeunes et les deux conseillers les plus âgés. Il précise que 5 délégués et 3 suppléants doivent être élus.

Le bureau de vote est ainsi composé :

Président : le Maire, Marc CANTON

Delphine CRASPAY

Alexandre LARUHAT

Patrick MOURA

Marie Gabrielle MONSET

Secrétaire : Marie Joëlle DEBATY

Monsieur le Maire annonce les noms des candidats de la liste déposée Une seule liste a été remise à Monsieur le Maire, « Liste CANTON ».

Patrick Moura demande si l'opposition pouvait se présenter, Monsieur le Maire lui répond que oui et qu'il fallait déposer une liste. Michel Aurignac s'étonne de ne pas

avoir été informé de ces dispositions et Patrick Moura regrette de ne pouvoir déposer une liste lors de la présente séance.

Après dépouillement, la Liste Canton, composée de cinq délégués -Marc Canton, Marie-Françoise Capélani, Antoine Cuyaubère, Martine Bert, Georges Guilhamet – et trois suppléants – Guy Labarrère, Corinne Bira, Jean-Jacques Claverie – a été élue par 15 pour et 4 bulletins blancs.

2-SEPA : compte- rendu annuel d'activité 2016 concernant la ZAC de la Bastide : adopté à l'unanimité

Le compte –rendu d'activité pour 2016 de la SEPA est approuvé à l'unanimité.

3 – ALSH : modification du règlement intérieur : adopté à l'unanimité

Patrick MOURA demande si l'augmentation du nombre d'enfants accueilli ne va pas nécessiter du personnel en plus. Delphine Craspay répond que non car en plus de l'équipe d'encadrement actuelle, il y aura deux stagiaires BAFA en juillet et un(e) en août.

4- Rythmes scolaires : demande de dérogation : adopté à l'unanimité

Le décret permettant le retour à la semaine des quatre jours par dérogation a été publié. Aussi M. le Maire propose de demander une dérogation auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale pour rétablir ce rythme dès la rentrée de septembre 2017

Il rappelle la consultation menée auprès des parents d'élèves et la position des conseils d'école :

Ecole du bourg : le conseil d'école vote à 92% Pour et les parents 75% pour

Ecole du pont Latapie : le conseil d'école vote pour à l'unanimité et les parents à 82% pour

Le conseil municipal approuve la demande de dérogation pour le rétablissement à la semaine de 4 jours à partir de la rentrée 2017 soit 24h par semaine : 9h-12 h – 13h30/16h30 pour les deux écoles. L'Inspection académique doit valider cette demande de dérogation.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire rappelle que pendant les mois de juillet et Août, la permanence des élus en mairie, le samedi matin, est suspendue.

Michel Aurignac fait remarquer que l'opposition n'a pas été invitée pour fêter Asson Sport ni pour la journée citoyenne. Monsieur le Maire rappelle qu'il n'a jamais été invité à la journée citoyenne quand il était dans l'opposition

Patrick Moura dit qu'on lui a rapporté l'agrandissement du terrain de boules situé près de la salle des fêtes. Il demande ce qu'il en est. Il fait remarquer que ce quartier subit déjà des nuisances et qu'il serait bien de ne pas en rajouter. Il demande la possibilité de faire un terrain de boules ailleurs.

Monsieur le Maire rappelle que c'est la précédente municipalité qui l'a installé là.

Jean Marc Dourau fait remarquer qu'il ne peut y avoir plus de nuisances qu'actuellement: vu la petite taille du terrain, deux équipes jouent à tour de rôle. En conséquence s'il y a nuisance, elle existe déjà.

Patrick Moura fait remarquer que les panneaux sur la réglementation des nomades ont disparu. Ils étaient situés à l'entrée du bourg côté Nay et côté château. Monsieur le Maire répond que c'est la conséquence de travaux sur les deux départementales et que le nécessaire va être fait pour les remettre en place.

Patrick Moura s'étonne qu'un nouveau giro-broyeur circule sur la commune. Monsieur le Maire confirme que l'achat d'une nouvelle machine a été nécessaire suite aux graves dégradations subies par l'ancien.

Alexandre Larruhat tient à remercier Georges Peron d'Asson d'avoir numérisé en couleur, l'ensemble de l'état civil ancien, en tant que bénévole du cercle généalogique des Pyrénées-Atlantiques. Il en a fait don à la mairie.